

*La pêche*

En novembre 1978, un accord sur la qualité de l'eau des Grands lacs a été signé entre le Canada et les États-Unis. Cet accord vise à la disparition presque totale des déversements de substances toxiques dans les Grands lacs une nouvelle limite à la quantité de phosphore tolérable pour chacun des lacs, des programmes conjoints des municipalités et des industries sur le rejet de matières polluantes dans les lacs devant être opérationnels selon un calendrier très précis. Au cours de l'année 1978-1980, le service fédéral de l'environnement atmosphérique a effectué une étude sur le bilan sulfureux de l'atmosphère dans une région de trois millions de kilomètres carrés de l'Est du Canada, incluant les provinces Maritimes, et une grande partie du Québec et de l'Ontario. Le ministère des Pêches et des Océans a participé activement à l'application des programmes dont les résultats ont indiqué une fréquence élevée de la précipitation des pluies acides sur tout ce vaste territoire.

Monsieur le président, je dois dire que je suis fier d'être membre du sous-comité des pêches et des forêts qui étudie présentement les effets des pluies acides au Canada. Je vais parler brièvement maintenant de la gestion des pêches dans la zone canadienne des 200 milles. On entend parfois certains détracteurs du gouvernement canadien, en particulier du ministère des Pêches et des Océans, ne pas s'embarrasser des nuances et déclarer que le gouvernement canadien n'a rien pour la gestion des pêches et des océans dans la zone des 200 milles.

En fait, monsieur le président, depuis 1976, l'effectif du ministère des Pêches et des Océans s'est augmenté considérablement et les fonds de la dépense nationale consacrés à la recherche scientifique sur les pêches se sont élevés à quelque 112 millions de dollars annuellement. En conclusion, je devrais dire que l'administration du gouvernement canadien a fait beaucoup pour les océans et pour l'administration des pêches au Canada. Ce n'est certes par un échec, comme le prétend l'opposition, mais vraiment ce parti politique, ce gouvernement a effectué de son mieux la gestion des pêches et des océans, et tout l'honneur en revient à l'honorable ministre et député de Westmorland-Kent.

● (2050)

[Traduction]

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer mes remerciements au député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) pour avoir fait inscrire cette motion à l'ordre du jour, parce qu'elle nous donne l'occasion bien rare de présenter quelques-uns des problèmes que connaissent nos pêches de la côte est comme de la côte ouest.

Tout en le remerciant, je tiens à dire que je ne conviens peut-être pas avec lui de chacun des mots dont il s'est servi dans sa motion. En fait, je m'oppose au terme «trahi» qui figure au premier paragraphe parce que j'estime que le mot est un peu trop fort. Les négociateurs internationaux que je connais, surtout ceux qui ont négocié avec les États-Unis, ne sont pas du genre à trahir. Il serait peut-être préférable de dire «omis de tenir compte». Je pense que la motion devrait donc être libellée comme suit:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas soutenu l'industrie canadienne de la pêche, du fait que, comme on peut le constater, il a

a) omis de tenir compte de tous les intérêts des pêcheurs canadiens dans les négociations internationales sur la pêche qu'il a poursuivies avec les États-Unis...

A mon avis, ce premier point devrait être réuni avec le paragraphe d) de cette motion, parce que le gouvernement a fait preuve d'un laisser-aller trop flagrant dans l'application des lois existantes et de la limite des 200 milles. On ne peut pas dire qu'il ait fait beaucoup d'efforts pour imposer sa loi sur les territoires maritimes supplémentaires qu'il a acquis par suite de la décision d'étendre la zone de pêche jusqu'à 200 milles des côtes. Je pense donc que nous pourrions réunir les paragraphes a) et d) de cette motion, et je pourrais éventuellement m'occuper d'un des autres.

● (2100)

Un des sujets que je désire aborder ce soir, c'est la manière dont sont conclus les accords canado-américains et ce qu'on en fait après leur ratification. Le député de South Shore (M. Crouse) nous a parlé des problèmes soulevés par l'accord sur la pêche sur la côte est. Je n'ai pas assisté à la réunion spéciale à laquelle a participé à Washington un groupe de représentants des deux côtés de la Chambre et du Sénat, afin d'expliquer au Congrès des États-Unis la position canadienne sur la procédure de ratification de cet accord. Par contre, j'étais là quand la question a été abordée pour la première fois à San Diego, lors de la visite d'un groupe de parlementaires du Canada et des États-Unis. A cette réunion, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) avait suggéré, plutôt que de consacrer à ce sujet tout le temps dont nous disposons à San Diego, qu'il serait peut-être bon qu'une délégation spéciale se rende à Washington. C'est ce qui s'est passé au mois de juillet.

Nous avons pu lire ce matin dans un communiqué de presse les recommandations faites par les négociateurs de la côte ouest aux deux gouvernements, recommandations qui prendront probablement la forme d'un traité tôt ou tard. Il y a dans cette entente quatre, cinq ou six éléments qui valent, je crois, la peine d'être soulignés ici. Il y a d'abord la recommandation au sujet du problème de l'interception, c'est-à-dire de la question de savoir quel pays peut attraper quels poissons. Les négociateurs ont tenu compte de la question de la conservation des cinq espèces de saumon du Pacifique, et ils se sont mis d'accord pour décider qui pourrait pêcher les différentes catégories de poisson. Ils ont fixé des limites en ce qui concerne les saumons nés dans un pays mais attrapés dans l'autre. A ce sujet, il importe de noter que, selon le communiqué de presse, bien que l'on estime généralement de part et d'autre depuis des années que la répartition devrait être égale, les Canadiens prennent environ deux millions de saumons américains chaque année, tandis que les Américains pêchent cinq millions de saumons canadiens. Les négociateurs se sont efforcés notamment de mettre un terme à cette inégalité, ce qui est digne de mention.

Une autre question qui figurait dans les recommandations concernait le cas d'un pays qui veut permettre la remontée d'un plus grand nombre de saumons pour accroître ses réserves. En pareil cas, il y aura une baisse parallèle des prises du côté américain et ainsi les Américains réduiront leurs prises en proportion. Par conséquent, il y aura une plus grosse prise de saumon de provenance américaine. Puis, il est aussi question de la surveillance exercée sur le Fraser, et on recommande enfin que l'on attribue au Canada la quantité de saumon frayée dans le nord de la Colombie-Britannique et du Yukon mais qui a été attrapée aux États-Unis. Il s'agit là d'un problème très particulier du fait de la péninsule et aussi du